DEPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE
de
MAROLLES-LES-BRAULTS

Ordre du jour
Conseil municipal du jeudi 22/01/26

➲ désignation d'un secrétaire de séance

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2025

➲ **Il est demandé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre dernier** (transmis par e-mail le 19/12/25).

Mise au vote :

Pour : Contre : Abstention :

2) Ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente*.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant (conseil municipal), engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Cette délibération doit obligatoirement mentionner le montant réel et l'affectation budgétaire au niveau du chapitre et de l'article de l'opération pour laquelle les crédits sont ouverts. Les délibérations de portée générale sont illégales. Ainsi, l'assemblée délibérante s'engage à ouvrir les crédits correspondant lors de l'adoption du budget.

Pour rappel, le recours à l'emprunt avant le vote du budget n'est pas autorisé.

Dans l'attente du vote du budget de l'année 2026 par le futur conseil municipal (avril), les ouvertures anticipées de crédits d'investissement suivantes sont proposées :

■ Chapitre 20 - article 2051 : concession et droits similaires :

Logiciel BERGER-LEVRAULT (logiciel paie, état civil, comptabilité…) - 7 214,40€ TTC

■ Chapitre 16 - article 165 : *remboursement de caution* aux locataires sortants- *300€ TTC*

■ Chapitre 21 : *acquisition d'un chariot télescopique – 36 000€ TTC*

Il est proposé l'achat d'un chariot télescopique (modèle MERLO P32.6) d'occasion pour les services techniques (30 000€ HT). Ce matériel a été mis en prêt durant un mois afin d'évaluer la pertinence de cette acquisition. Après échanges avec les agents du service, il s'avère que cet engin leur permettra d'effectuer de multiples tâches qui nécessitaient auparavant l'intervention d'entreprises extérieures et un gain de temps important sur la réalisation de travaux (ré empierrage de chemins, travaux d'entretien des chemins et haies…). Pour information, le prix neuf du modèle proposé est de 80 000€ HT.



➲ **Il est proposé au conseil municipal d'autoriser les ouvertures anticipées de crédits d'investissement précitées.**

Mise au vote :

Pour : Contre : Abstention :

3) <u>Programme d'entretien des voiries communales 2026</u>

Stéphane BOUDIER, technicien voirie de la commune, a fait le tour des voies communales pour envisager les travaux d'entretien de voirie nécessaires pour 2026. Voici ses propositions :

■ Reprofilages, enduits bicouche et enrobé :

1 – Voie communale n°2 « *Les Champs* » (revêtement bi-couche) : estimation 17 355€ HT

2 – Voie communale n°4 « *Le Prunier* » (terrassement, buse et tête de sécurité) : 8 390€ HT

3 – Voie communale n°6 « *La Touche Froger, Le Poirier Rond* » (reprofilage) : 16 500€ HT

4 – Voie communale n°9 « *La Mare Gâte Sel* » (revêtement bi-couche) : 12 675€ HT

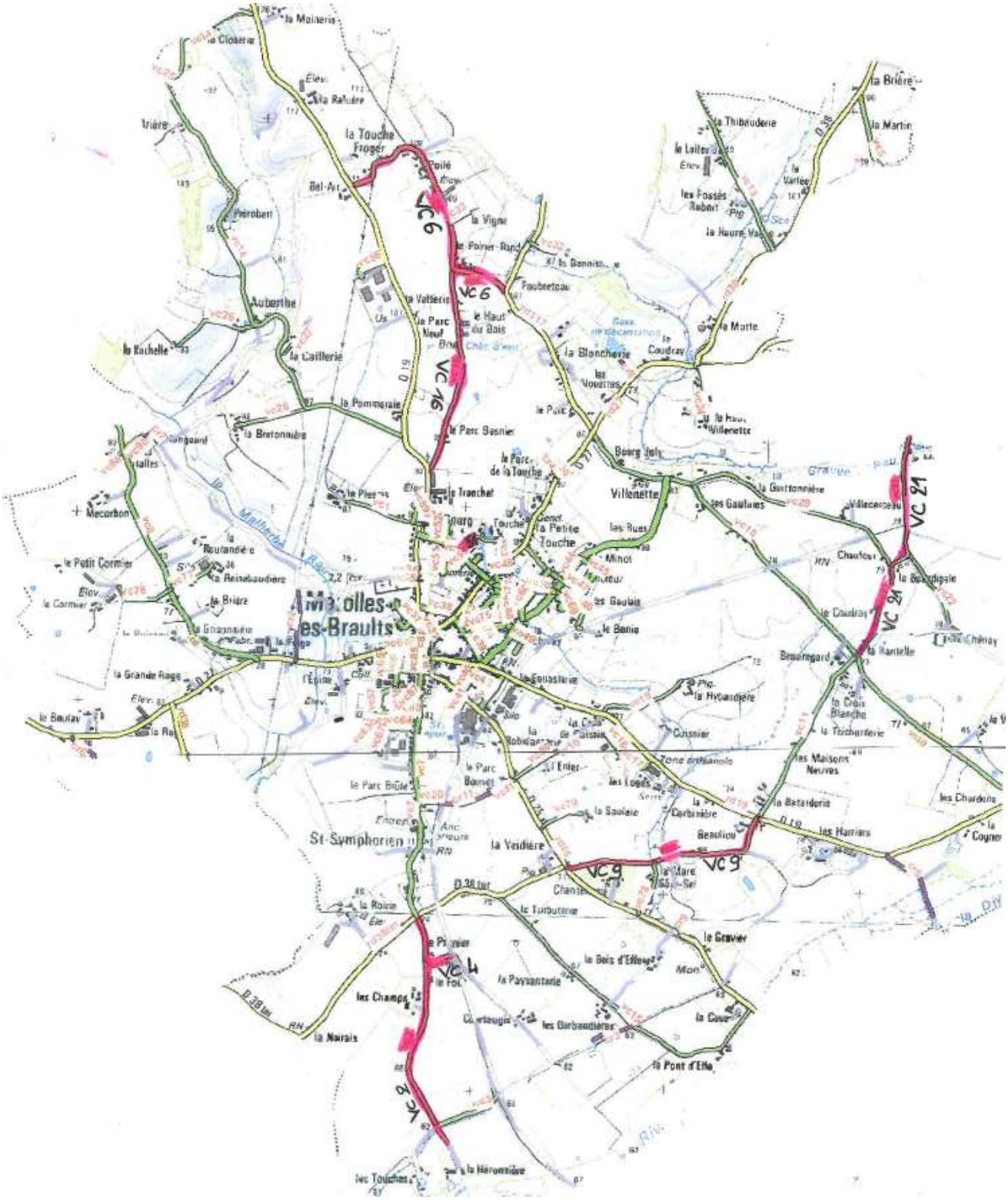
5 – Voie communale n°16 « *Le Parc Besnier, La Valterie* » (reprofilage) : 12 000€ HT

6 – Voie communale n°21 « *Le Coudray, La Bourdigale, Le Moulin de Gravé* » (revêtement bi-couche) : 17 360€ HT

7 – Voie communale n°54 / « *résidence des Feuillantines Sarthe Habitat* » (analyse amiante, rabotage, purge, tapis d'enrobé) : 23 450€ HT

+ préparation de chantier : 2 000€ HT

Coût estimé : 109 730€ HT



Par ailleurs, à ce jour, il n'y a pas de travaux d'entretien de fossés envisagé. Un budget de 5 000€ HT est néanmoins proposé en cas de besoin.

Le coût total estimé du programme d'entretien de voirie pour l'année 2026 est de 114 730€ HT. Des subventions au titre de l'aide à la voirie communale seront sollicitées auprès du Conseil Départemental.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce programme d'entretien de voirie pour l'année 2026 et autoriser, par ailleurs, monsieur le maire à lancer l'appel d'offres auprès des entreprises. La sélection des entreprises retenues pourrait intervenir en avril/mai avec un commencement de travaux espéré avant l'été. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

➲ **Il est demandé au conseil municipal :**

- d'approuver le programme d'entretien de voirie pour l'année 2026

- d'autoriser monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises pour ces travaux.

Mise au vote :

Pour : Contre : Abstention :

4) Validation du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées (SDAEU)

Comme évoqué lors du conseil municipal du 13 novembre dernier, le cabinet *ARTELIA* a achevé l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux usées (SDAEU) de la commune.

Ce schéma a été présenté pour avis et validation auprès des services de l'Etat (DDT et Agence de l'Eau) le 15 décembre 2025. Ces derniers ont emis un avis favorable.

Pour rappel, ce schéma a pour vocation de définir un programme d'investissement en listant les priorités avec pour objectif d'améliorer le fonctionnement du réseau et de la station d'épuration de la commune (pour les 10 ans à venir).

Les préconisations de travaux sont listées dans le document joint en pièce annexe n°1 (résumé pages 74 et 75). Les estimations financières, qui comprennent les travaux et les missions de maîtrise d'œuvre, se déclinent en niveaux de priorités :

- Priorités n°1 : 286 600€ HT (court terme – 2026/2027)
- Priorités n°2 : 218 400€ HT (court terme – 2028/2029)
- Priorités n°3 : 718 500€ HT (moyen terme – 2030 à 2035)
- Priorités n°4 : 844 600€ HT (long terme – au-delà de 2035)

Les travaux prioritaires n°1 à n°3 sont estimés, au total, à 1 223 500€ HT. Ces travaux pourraient être réalisés en grande partie durant le prochain mandat (2026-2032). Le total du programme d'investissement est, lui, évalué à 2 068 100€ HT.

La mise en œuvre du schéma directeur devra se faire dès cette année afin d'éviter une déclaration de non-conformité du système d'assainissement de la commune et un blocage des projets de construction par les services de l'Etat.

La future équipe municipale élue devra rapidement établir un plan d'action et déterminer les différents leviers financiers qu'elle souhaitera mobiliser pour sa mise en œuvre (emprunt, hausse de la tarification de l'eau assainie…). Une simulation de l'évolution du prix de l'assainissement est transmise en dernière page du document. Cette simulation prévoit un passage de 3,21€/m³ en 2025 à 4,05€/m³ en 2035 (soit + 26% sur la période).

➲ **Il est demandé au conseil municipal son avis sur le schéma directeur d'assainissement des eaux usées proposé et de bien vouloir le valider le cas échéant.**

Mise au vote :

Pour : Contre : Abstention :

5) Reconduction de l'aide à l'accession à la propriété des jeunes primo accédants

Pour rappel, lors de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2024, modifiées par délibérations du 13 février et du 18 décembre 2025, il a été décidé d'instituer – pour l'année 2025 - une subvention en faveur des primo accédants selon les critères d'attribution suivants :

- *Montant attribué : Forfait de base de 5 000€ + 1 000€/enfant de moins de 15 ans*
- *Statut du bénéficiaire : Moins de 40 ans / primo-accédant*
- *Plafond de ressources :* personne seule (60 000€/an) ; couple (100 000€/an) ; couple avec enfants (120 000€/an)
- *Type de projet à l'accession : Construction neuve ou acquisition dans l'ancien*
- *Périmètre : Biens publics appartenant à la commune (terrain ou bâtiment) et bâtiments privés (exclusion des terrains à construire privés)*
- *Enveloppe budgétaire : Limitée à 30 000€/an (+ 2 000€ voté le 18/12/25)*
- *Mise en place à compter du 1er janvier 2025*
- *Versement de l'aide : A la remise des clés*
- *Clause anti-spéculation : interdiction de louer ou de vendre dans les 5 ans (sauf dérogation accordée) sous peine de remboursement de l'aide octroyée*

En 2025, 6 dossiers ont été finalisés et ont permis l'installation de jeunes couples dont un couple avec deux enfants de moins de 15 ans pour un montant total de 32 000€.

Compte tenu du succès de cette opération et de l'intérêt pour la collectivité de l'installation durable de jeunes ménages avec enfants afin de pérenniser les structures publiques, de maintenir et favoriser le développement du tissu économique et de luter contre l'habitat vacant par la reprise d'habitations mises en vente, il est proposé de reconduire cette subvention en 2026.

Les conditions d'attribution resteraient inchangées et l'enveloppe globale attribuée pour cette année serait de 30 000€.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

➲ **Il est donc proposé au conseil municipal de reconduire le dispositif de subvention au profit des primo accédants, instauré par délibération du 14 novembre 2024, et d'y consacrer une enveloppe globale de 30 000€ pour l'année 2026.**

Mise au vote :

Pour : Contre : Abstention :

Points pour information :

1) Comptabilité – présentation des restes à réaliser 2025

Les restes à réaliser sont déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la commune. Ils correspondent :

- Aux dépenses engagées (engagement juridique comme un devis signé par exemple) non mandatées au 31 décembre de l'exercice
- Aux recettes certaines (subventions attribuées mais non encore versées par exemple) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes

Les restes à réaliser sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement. L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur (le Maire) en vue d'être annexé au compte administratif de l'année 2025 pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement qui sera à reporter au budget primitif de l'année 2026.

L'état des restes à réaliser de la commune de Marolles-les-Braults pour l'année 2025 fait apparaître les montants suivants :

■ BUDGET GENERAL :
- Restes à réaliser en dépenses : 595 277,55€ HT / 714 333,06€ TTC
- Restes à réaliser en recettes : 249 094,20€

■ BUDGET ASSAINISSEMENT :
- Restes à réaliser en dépenses : 14 723,02€ HT / 17 667,62€ TTC
- Restes à réaliser en recettes : 42 840€

Vous trouverez le détail des restes à réaliser en pièces-jointes n°2 et 3.

2) Recensement de la population

Les derniers chiffres du recensement de la population ont été communiqués courant décembre.

La population municipale de la commune de Marolles-les-Braults s'élève à 2 039 habitants au 1er janvier 2026 (2 038 habitants l'année passée) et la population totale (qui comprend notamment les étudiants qui résident ailleurs pour leurs études) s'élève à 2 061 habitants (2 064 habitants l'année passée).

3) Organigramme des services municipaux au 1er janvier 2026

Mairie de
MAROLLES-LES-BRAULTS

Organigramme des services municipaux (au 01-01-2026)

Directeur Général des Services

Jonathan CHOLET (35h)

Services Techniques

■ **Responsable :**
Kévin BOULAY (35h)

■ **Espaces verts – propreté – voirie :**
Nicolas NEVEU (responsable adjoint) (35h)

Pascal BERGEOT (17h30)
Jean-François CADOUX (35h)
Romuald DURAND (35h)
Mickaël EPINEAU (35h)
Fabien FILOCHE (35h)
Benjamin LAVALLEY (35h)
Stéphane BOUDIER (technicien voirie - forfait)

■ **Bâtiments :**
Philippe DESMOULINS (responsable adjoint) (35h)

Jean-Michel GUEDE (35h)
Rudy COMPAIN (35h)
Patricia TIERCELET (35h)
Marie-Noëlle BERGEOT (7h)

Services Administratifs

■ **Urbanisme - CCAS - cimetière :**
Isabelle BOURGOIN (35h)

■ **Ressources humaines - élections - locations :**
Chrystèle MENON (35h)

■ **Comptabilité - achats :**
Elise POUSSE (35h)

■ **Accueil - état civil - communication :**
Sandrine BEAUFILS (35h)

■ **CNI - passeport :**
Karen GALLET (28h)

Services scolaires

■ **ATSEM :**
Emilie BASSELOT (35h)
Elodie GALLET (35h)

■ **Garderie périscolaire et entretien :**
Marie-France CORDEAU (35h)
Charlène ANGERS (30h50)

■ **Cantine scolaire :**
Patricia CHAUSSÉE (21H)
Marjorie MORICEAU (25h50)
Christa EPINEAU (Céline TAVIGNOT) (11h)

Centre municipal de santé

■ **Médecin coordonnateur :**
Emilie PERRIN (35h)

■ **Médecins généralistes :**
Agathe MOLIERE (20h)
Alain ILANGO (35h)

■ **Secrétaire :**
Audrey MENON (35h)

